

## Cinquième rapport sur le Liechtenstein [fr] - [en] – [de]

Communiqué de presse – 15 mai 2018

Version allemande

### **Le Liechtenstein devrait élaborer une nouvelle stratégie d'intégration et aider les enfants migrants à améliorer leurs compétences en allemand et à intégrer des établissements d'enseignement secondaire supérieur, d'après la Commission antiracisme du Conseil de l'Europe**

Strasbourg, 15.05.2018 – Dans un [rapport](#) publié aujourd'hui, la Commission contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil d'Europe appelle les autorités du Liechtenstein à adopter une nouvelle stratégie d'intégration axée notamment sur l'éducation, à mieux prévenir et combattre le discours de haine et à supprimer toute pratique discriminatoire envers les communautés religieuses. Parallèlement, elle se félicite de la mise en place d'un organisme de promotion de l'égalité, l'Association des droits de l'homme du Liechtenstein.

L'ECRI souligne aussi avec satisfaction que cet organisme est chargé d'examiner les plaintes pour discrimination et d'intervenir dans les procédures judiciaires. Les responsables politiques et la presse ne tiennent presque jamais de propos haineux et un seul incident de violence raciste a été signalé ces cinq dernières années. Les autorités ont renforcé leurs activités pour améliorer les compétences en allemand des enfants migrants et les étrangers sont autorisés à participer aux travaux de certaines commissions aux niveaux étatique et local. L'attitude vis-à-vis des personnes LGBT s'est beaucoup améliorée et les couples de même sexe liés par un partenariat enregistré disposent des mêmes droits que les couples hétérosexuels mariés.

L'ECRI regrette toutefois l'absence de législation complète en matière de lutte contre la discrimination, le fait que l'organisme de promotion de l'égalité ne soit pas habilité à saisir la justice en son propre nom et qu'il ne dispose que de ressources financières et humaines limitées. On trouve des propos haineux à l'égard des migrants, des musulmans, des étrangers et des personnes LGBT sur les forums internet et dans des lettres publiées dans le courrier des lecteurs de certains journaux.

Aucun plan d'intégration n'a été adopté depuis 2014. De nombreux enfants issus de l'immigration sont scolarisés dans des établissements d'enseignement secondaire du premier degré (Oberschule) et leurs résultats scolaires sont sensiblement inférieurs à ceux des autres élèves. L'accès des étrangers à la nationalité est extrêmement limité, ceux-ci ne disposent pas du droit de vote et les différences de traitement des groupes religieux sont considérables, que ce soit du point de vue de leur statut juridique ou de celui de leur financement. Certains groupes ont toujours du mal à trouver des lieux de culte adéquats.

« Il est important que le Liechtenstein élabore une nouvelle stratégie d'intégration et applique une série cohérente de mesures d'intégration des différents groupes de migrants », a déclaré le président de l'ECRI, Jean-Paul Lehners. « Il serait utile d'étudier les problèmes que les migrants rencontrent en vue de l'élaboration de cette stratégie qui devrait être conçue en fonction des besoins réels des personnes d'origine immigrée », a-t-il ajouté. « Il n'existe pas non plus de données récentes sur la situation des personnes LGBT. Une autre étude dans ce domaine jetterait les bases de la mise en œuvre de mesures destinées à prévenir et à combattre la discrimination envers ces personnes ».

Le rapport adresse 12 recommandations aux autorités liechtensteinoises. L'ECRI évaluera la mise en œuvre des deux recommandations ci-après qu'elle juge prioritaires d'ici à deux ans :

- les autorités devraient élaborer une nouvelle stratégie et un nouveau plan d'action pour l'intégration des différents groupes de migrants, fondés sur une étude des problèmes que ceux-ci rencontrent ;
- les autorités devraient commander une étude sur les conditions de vie des personnes LGBT et sur la discrimination à laquelle celles-ci peuvent être exposées pour comprendre les problèmes qu'elles rencontrent et y remédier.

Le rapport a été élaboré à la suite de la [visite que l'ECRI](#) a effectuée au Liechtenstein en septembre 2017. Sauf indication contraire expresse, il rend compte de la situation jusqu'au 6 décembre 2017.

*L'ECRI, organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants, est chargée du suivi des problèmes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme, d'intolérance et de discrimination fondée sur des motifs tels que la « race », les origines ethniques/nationales, la couleur, la nationalité, la religion et la langue (discrimination raciale) ; elle élabore des rapports et adresse des recommandations aux Etats membres.*

### **Plus d'informations sur l'ECRI**

**Contact:** [Estelle Steiner](#), Porte-parole/Attachée de presse, Tél. +33 3 88 41 33 35